

REFERENCE	INDICE	DATE
DEC 23/2024	A	24/05/2024


Classement : RGPD

NON PROTEGE

**Notice d'information relative aux traitements  
des données à caractère personnel des  
personnes accédant aux sites et/ou au  
Système d'Information de Dassault Aviation**

*Approuvé*

Direction de L'Éthique et de la Conformité

<i>Edition</i>	<i>Date</i>	<i>Indice</i>	<i>RédacteurRéférence</i>	<i>Visa Rédacteurs</i>	<i>Visa Approbateur</i>
<i>Origine</i>	24/05/2024	A			
				Ph. Ebert	E. Dupic

## TABLE DES MATIERES

### Préambule

<b>1. A PROPOS DE LA NOTICE D'INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES .....</b>	<b>4</b>
1.1 Dassault Aviation : Responsable du Traitement .....	4
1.2 Licéité, loyauté et transparence des Traitements.....	4
<b>2. TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE PAR DASSAULT AVIATION .....</b>	<b>4</b>
<b>3. MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES .....</b>	<b>5</b>
<b>4. DROITS DU PERSONNEL .....</b>	<b>5</b>
<b>5. CONTACTER DASSAULT AVIATION.....</b>	<b>6</b>

## Préambule

Dassault Aviation assure la protection des données personnelles conformément aux obligations définies par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018. Le RGPD impose un régime d'auto-responsabilité aux entreprises qui a remplacé celui des demandes d'autorisation préalables dont le respect est contrôlé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

À ce titre, Dassault Aviation met en œuvre une politique globale de protection des données personnelles relatives aux personnes concernées par la loi, à savoir les salariés, intérimaires, clients, fournisseurs, partenaires ou toute autre personne concernée par des traitements de données. L'instruction Dassault Aviation relative au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles n°DEC22022 du 23 février 2022 définit l'organisation, les règles, méthodes et procédures mises en place par Dassault Aviation, applicables à la gestion des Données Personnelles au regard du RGPD.

Conduite par la Direction de l'Éthique et de la Conformité, la politique RPDG de Dassault aviation repose notamment sur le réseau de Correspondants à la Protection des Données personnelles (CPD) présents au sein des Directions et selon les processus métier, communauté animée par P EBERT, Délégué à la Protection des Données (DPD).

Les missions du DPD et des CPD sont définies dans la note DEC 28/2022, la liste des correspondants y est annexée (DEC 29/2022).

**La présente Notice d'information relative aux traitements des données à caractère personnel vise les personnes accédant aux sites et/ou au Système d'Information de Dassault Aviation (ci-après la « Notice d'Information »).** La Notice d'Information a pour objet d'informer l'ensemble des personnes accédant aux sites et/ou au Système d'Information de Dassault Aviation (ci-après désignés « Personne concernée ») des traitements de données à caractère personnel les concernant et mis en œuvre par Dassault Aviation (ci-après respectivement le(s) « Traitement(s) » et les « Données Personnelles »).

Dassault Aviation conserve la liberté de modifier la présente Notice d'Information, à tout moment, afin de se conformer à toute nouvelle exigence qui serait notamment de nature législative, réglementaire ou technique.

# 1. A PROPOS DE LA NOTICE D'INFORMATION DES PERSONNES CONCERNÉES

## 1.1 Dassault Aviation : Responsable du Traitement

Dassault Aviation détermine elle-même les finalités et moyens associés aux Traitements concernant le Personnel. A ce titre, Dassault Aviation est le responsable du traitement au regard du RGPD.

Le siège social de Dassault Aviation se situe 9 rond-point des Champs-Élysées – 75008 Paris.

Pour toute demande en lien avec le Traitement de ses Données Personnelles, un membre du Personnel peut contacter Dassault Aviation aux adresses précisées au sein de la Section « 5 – Contacter Dassault Aviation ».

## 1.2 Licéité, loyauté et transparence des Traitements

Dassault Aviation, par la présente Notice d'Information souhaite décliner auprès des personnes concernées les principes de licéité, de loyauté et de transparence renforcés par l'adoption du RGPD.

À ce titre et par la présente, Dassault Aviation informe l'ensemble des personnes concernées des Traitements de Données Personnelles susceptibles de le concerner (section 2) et des droits dont il dispose (Section 4).

# 2. TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE PAR DASSAULT AVIATION

La présente Notice d'Information s'applique aux Traitements de Données Personnelles effectués par Dassault Aviation.

Lesdits Traitements sont décrits dans l'Annexe de la présente Notice d'Information, au titre de laquelle figurent également, pour chaque Traitement :

- L'objet et la/les finalités du Traitement ;
- La base juridique du Traitement ;
- Les catégories de personnes concernées par le Traitement ;
- Les catégories de Données Personnelles traitées ;
- La durée de conservation des Données Personnelles ;
- Les destinataires des Données Personnelles.

En tout état de cause, les Données Personnelles sont traitées par Dassault Aviation de façon adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire au regard des finalités poursuivies.

En aucun cas elles ne pourront faire l'objet d'un traitement ultérieur incompatible avec les finalités présentement énoncées.

Par ailleurs, selon la nature des finalités poursuivies, les Données Personnelles peuvent faire l'objet d'un transfert vers un État non-membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen (ci-après « États-tiers »), notamment ceux où Dassault Aviation compte des filiales.

Ces États-tiers ne disposent pas nécessairement d'une réglementation équivalente à celle applicable au sein de l'Espace Économique Européen, en matière de protection des données à caractère personnel. Aussi, les opérations de transfert de Données Personnelles vers des États-tiers sont encadrées par des mesures appropriées permettant de garantir un niveau de protection et de confidentialité équivalent à celui en vigueur au sein de l'Espace Économique Européen.

Les transferts de Données Personnelles vers les États-tiers sont signalés au sein de l'Annexe, au titre des destinataires des Données Personnelles.

### **3. MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES**

Dassault Aviation met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adéquates, afin de garantir une sécurité, une intégrité et une confidentialité appropriée des Données Personnelles traitées.

En particulier, Dassault Aviation prend toutes les précautions utiles au regard de la nature des Données Personnelles qui lui sont communiquées et des risques présentés par leur Traitement, afin de préserver leur sécurité et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des Tiers non autorisés y aient accès.

### **4. DROITS DU PERSONNEL**

En vertu de la Réglementation applicable, les membres du Personnel disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données à caractère personnel. Chacun des membres du Personnel peut également s'opposer au traitement de ses Données Personnelles, demander la limitation de celui-ci ou exercer son droit à la portabilité de ses Données Personnelles.

Lorsque le Traitement est fondé sur l'obtention du consentement, les personnes concernées ont également le droit de retirer leur consentement à tout moment, sans que cela n'affecte la licéité du Traitement réalisé antérieurement à ce retrait.

L'ensemble des droits énoncés ci-dessus peuvent être exercés à tout moment en contactant le Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont précisées au sein de la Section « 5 – Contacter Dassault Aviation ».

Afin de préserver la confidentialité des Données Personnelles et de garantir que seule la personne concernée par le Traitement pourra demander à exercer les droits dont elle dispose

sur les Données Personnelles la concernant, Dassault Aviation se réserve le droit de demander un justificatif d'identité chaque fois que les circonstances le justifient.

Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans le respect des délais légaux.

Chacun des membres du Personnel dispose également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL »), dans le cas où il considère que le Traitement de ses Données Personnelles contrevient aux dispositions de la réglementation applicable.

## 5. CONTACTER DASSAULT AVIATION

Dans le cadre de sa mise en conformité aux exigences du RGPD, Dassault Aviation a nommé un Délégué à la Protection des Données (ci-après « DPD »).

Le DPD est en charge la mise en œuvre de la politique globale de Dassault Aviation relative à la protection des Données Personnelles.

Pour toute demande liée à la protection et l'utilisation de ses Données Personnelles, les membres du Personnel peuvent, à tout moment, contacter le DPD à l'adresse suivante :

- Par courrier postal  
Dassault Aviation  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données Personnelles  
78, quai Marcel Dassault  
92210 Saint-Cloud
- Par courrier électronique  
[RGPD@dassault-aviation.com](mailto:RGPD@dassault-aviation.com)